



**FEDERATION SPORTIVE VALAISANNE DE TIR
WALLISER SCHIESS SPORT VERBAND**

CI-P10

René Luisier – Chemin des Gouilles 12 – 1945 Liddes
pist@fsvt.ch - www.fsvt.ch - +41 79 4463479

• CONCOURS INDIVIDUEL 10M •

<<DISPOSITION D'EXÉCUTION – CONCOURS INDIVIDUEL EDITION 2017-2018>>

1. Base

Selon le règlement du CI -10M de la FST, Règ. 4.72.01 édition 2015

2. Date

Du : 15 octobre 2017 au 31 mars 2018

3. Retour des résultats

Dès la fin des tirs, au plus tard le 10 Avril 2018. Courrier A.

4 Finance

Le prix de la feuille de stand comprenant les trois programmes de tir est de CHF **12.00** (inclus la contribution de Sport et de Formation), dont CHF 1.00 par feuille de stand revient à la société organisatrice Pour les catégories d'âge jusqu'à U 21 (10-20 ans) le prix de la passe est diminué à CHF **8.00** et de ce fait, le montant de CHF 1.00 ne peut plus être déduit par les sociétés

4. Classes d'âge

Juniors jusqu'à	U17	(10 – 16 ans)
Juniors	U19	(17 – 18 ans)
Juniors	U21	(19 – 20 ans)
Elite		(classe d'âge ouverte)
Seniors		(46 – 59 ans)
Vétérans		(60 – 69 ans)
Seniors vétérans		(dès 70 ans)



5. Allègements de position et aides de tir

Selon le règlement CI-10, art. 3.6, les classes d'âge U10 et U15 peuvent profiter des allègements prévus dans les DE relatives aux positions et aides de tir :

Juniors U13	appui fixe	(position debout)
Juniors U15	appui mobile	(position debout)

6. Distinction

Chaque participant ayant droit à la distinction reçoit une carte -couronne d'une valeur de Fr. 8.00.

Limites de distinction	Carte couronne dès
Adolescents jusqu'à U 17	290
Seniors vétérans et Juniors U19	310
Vétérans et Juniors U21	330
Elite et Seniors	350

7. DECOMPTE

Les feuilles de stand doivent être remplies entièrement et lisiblement (caractères d'imprimerie ou machine à écrire). Les sections sont instamment priées de renvoyer le décompte immédiatement après la fin des concours, mais au plus tard **jusqu'au 10 Avril 2018, au responsable cantonal 10m.**

La feuille de décompte doit être remplie entièrement.

Le montant total dû est à verser au CCP 19-2407-5 jusqu'au 10 avril 2018, compte 6062.